



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/696

Lancement de l'opération n° 60022019 "Plantations cimetières 2021-2026" et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012

Direction des Cimetières

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/696 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60022019
"PLANTATIONS CIMETIERES 2021-2026" ET
AFFECTATION PARTIELLE DE L'AUTORISATION DE
PROGRAMME 2021-3, PROGRAMME 00012

(DIRECTION DES CIMETIÈRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Par délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Plantations cimetières 2021-2026 » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Enveloppes Cimetières 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00012.

Pour répondre à la demande des familles, la Ville de Lyon réalise périodiquement de nouveaux espaces dédiés aux inhumations ou à la destination des cendres. En lien avec la Direction des espaces verts (DEV), ces équipements s'accompagnent de la création d'aménagements paysagers et de plantations dédiés.

II- Propositions :

- L'opération mise en délibérée prévoit d'intervenir sur des projets d'aménagements paysagers et de plantations sur les espaces communs et équipements funéraires des cimetières ;
- Ces enveloppes permettent, en lien avec la DEV, la réalisation de ces travaux. Chaque projet est initié par la Direction des cimetières, puis piloté (devis, suivi des travaux, réception) par la DEV.

Cette opération estimée à 120 000 euros est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00012.

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 4^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60022019 « Plantations cimetières 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00012, AP n° 2021-3, opération n° 60022019, et imputées aux chapitres 21, 23 et autres, fonction 025, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - 2021 : 20 000 €;
 - 2022 : 20 000 €;
 - 2023 : 20 000 €;
 - 2024 : 20 000 €;
 - 2025 : 20 000 €;
 - 2026 : 20 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET